

EXTRAIT CGV.

1=>Validité de l'offre :

NOS DEVIS SONT VALABLE 2 MOIS (HORS CUIVRE ET MATIÈRE PREMIÈRE VALABLE 15 JOURS.)

Sous réserve du bon règlement des factures précédentes.

Le quantitatif peut varier en fonction des besoins supplémentaire exprimé sur le chantier.

Nous notons que nos devis ne traite que les travaux décrit (pose et ou fourniture) et ne traite pas sauf stipulation les travaux de décoration peinture plâtre - les tranchée pelouse et bitumage - les travaux de plomberie etc....

2=>Délai d'intervention :

Délai moyen constaté 45 jours à compter de la commande - sous réserve de livraison matériel par le Fabricant ou distributeur (valable pour une intervention courante d'une durée moyenne de 7h - pour tout autre intervention faire une demande écrite)

A défaut, les travaux seront exécutés dans un délai maximum de 12 mois après la signature du contrat.

Les délais éventuellement prévus au devis ne sont valables que si le devis est signé dans les 60jours.

3=>Commande : PAR RETOUR DU DEVIS SIGNE & ACCOMPAGNE D'UN ACOMPTE DE :

=>pour une valeur devis inférieur à 500€: =>- un acompte de 30%

=>pour une valeur supérieure à 500€ : =>-un acompte de 40% à la commande & 30% au début du chantier.

En fonction de la durée du chantier & pour toute commande supérieure à 1500€ un à plusieurs acompte supplémentaire / intermédiaire peut être exigé.

4=>Règlement facture :

Le "solde" restant le jour de la "livraison" => à réception de la "Facture" à 7 jour MAX au-delà Des pénalités et frais de facturation sont automatiquement appliqué. (Autre délai et condition voire CGV complète).

Selon éligibilité la facture "Pré-Visite" peut être déduite de la facture finale, hors frais spécifique de recherche & déplacement au-delà de 25 km.

5=>Tarif & Taux de TVA :

NOS PRIX SONT ÉTABLIS SUR LA BASE DES TAUX DE TVA EN VIGUEUR A LA DATE DE REMISE DE L'OFFRE. TOUTE VARIATION ULTÉRIEURE DE CES TAUX IMPOSÉE PAR LA LOI SERA RÉPERCUTÉE SUR LES PRIX. TVA à taux réduit selon éligibilité. Taux réduit : fournir une attestation d'éligibilité disponible auprès de nos services sur demande ou des services fiscaux en ligne sur internet. Pour toute fausse déclaration ou déclaration erroné le client reste redevable de la différence de taux & pénalité engendré.

6=>Les Dates d'Intervention.

Toute particularité devra être annoncée avant le délai de rétractation. En cas d'absence du client (chantier non accessible) ou d'interruption du chantier par le client : la journée d'intervention peut être facturée tout frais supplémentaire générés et déplacement supplémentaire sera répercuté au client.

EAS ne peut être tenu pour responsable des retards de livraison marchandise / chantier du fait de retard : Distributeur / Transporteur

/Fabricant / Autre corps de métier présent sur le chantier / Chantier non disponible.

6-1=>Tarif accessible sur internet : <https://www.eas-electricien-nantes.fr/informations-tarif-horaire>
- Le tarif minimum par intervention hors déplacement est porté à 130€.

7- RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ :

Nous nous réservons la propriété des marchandises jusqu'au paiement du prix par l'acheteur. Notre droit de revendication porte aussi bien sur les marchandises que sur leur prix si elles ont déjà été revendues (Loi du 12 mai 1980).

8-Les délais de paiement entre professionnels sont réglementés :

Sans dispositions contraires figurant aux conditions de vente ou convenues entre les parties, le délai de règlement est fixé au 30^e jour suivant la réception des marchandises ou l'exécution de la prestation. EAS exige le paiement comptant, c'est-à-dire que le client a l'obligation de payer le bien ou la prestation le jour de la livraison ou de la réalisation. En revanche, un paiement à réception (voie postal /mailing) implique un délai d'au moins une semaine, incluant le temps d'acheminement de la facture.

9-Pénalités de retard :

Le taux d'intérêt des pénalités dues en cas de retard de paiement (si le paiement intervient après la date mentionnée sur la facture). Le taux d'intérêt prévu par les CGV au taux de refinancement de la Banque centrale européenne (BCE) majoré de 10 points, soit 10,15 % (0,15 + 10) depuis le 11 juin 2014. Le taux, annuel ou mensuel, peut être converti en taux journalier. Il est alors multiplié par le nombre de jours écoulés entre la date d'échéance et la date d'encaissement (ou la date à laquelle est fait le calcul, si le paiement n'est pas encore effectué). Il est appliqué sur le montant TTC de la facture.

10-Les pénalités sont exigibles sans qu'un rappel ne soit nécessaire. Il n'est ainsi pas nécessaire d'envoyer une lettre recommandée afin de déclencher le droit de percevoir des pénalités de retard. Elles courent de plein droit dès le jour suivant la date de règlement portée sur la facture ou, à défaut, le 31^e jour suivant la date de réception des marchandises ou de la fin de l'exécution de la prestation de service. Elles ne sont pas soumises à TVA.

11-Indemnité pour frais de recouvrement Une indemnité forfaitaire de 45 € est due au créancier pour frais de recouvrement, à l'occasion de tout retard de paiement. Ce montant forfaitaire s'ajoute aux pénalités de retard, mais n'est pas inclus dans la base de calcul des pénalités. Si les frais de recouvrement réellement engagés sont supérieurs à ce montant forfaitaire, notamment en cas de recours à un cabinet chargé des relances et mises en demeure, une indemnisation complémentaire sur justification peut être demandée. Comme pour les pénalités de retard, l'indemnité est due dès le lendemain de la date d'échéance et n'est pas soumise à TVA.

L'indemnité est due en totalité même en cas de paiement partiel de la facture à l'échéance, quelle que soit la durée du retard (elle n'est pas due pour chaque jour de retard). À savoir : l'indemnité s'applique à chaque facture payée en retard, et non à l'ensemble des factures concernées. Elle est due par facture.

12- Un Délai de rétractation de 14 jours s'applique au particulier et professionnel (2 exceptions en cas d'Urgence et / ou en cas de demande expresse par écrit du client).

13- EAS à contracté auprès de AXA France IARD SA une assurance Décennale : 5281012204 au 01/01/2012 et renouvelable automatiquement tous les ans.

14-EAS ne pratique pas d'escompte pour paiement anticipé

15-En cas d'absence d'indication la date de fin de travaux est la date de facturation.

16-Le lieux d'intervention doit rester accessible : véhicule et personnel - toute particularité devra être annoncer avant le délai de rétractation. En cas de chantier non accessible ou d'interruption du chantier pour fin d'accessibilité : la journée d'intervention peut être facturé tout frais supplémentaire généré et déplacement supplémentaire sera répercuté au client.

17-Absence à un rendez-vous- Nos plannings étant fixé à 15 jours le délai de prévenance est de 48h en cas de livraison & spécifique (et 24h minimale pour intervention ordinaire). En cas de non-respect une pénalité déplacement et temps passé est retenu en fonction du secteur géographique client.

18-Moyen de Paiement : Prélèvement Bancaire - Virement Bancaire - Chèque Bancaire zone France.

19-Garantie Légale : L'action en garantie de conformité se prescrit par 2 ans à compter de la délivrance du bien suivant l'achat, à l'exception des biens d'occasion dont le délai sera maintenu à 6 mois. Sur panne avéré du produit la main d'œuvre nécessaire ainsi que le déplacement sont en reste à charge du client.

19/1-Le consommateur ne peut pas faire jouer la garantie de conformité dans les cas suivant :

a=>lorsqu'il avait connaissance du défaut au moment de contracter ;b=> lorsqu'il ne pouvait ignorer le défaut au moment de contracter ; c=>lorsque le défaut résulte de matériaux qu'il a lui-même fournis.

19/2-Le consommateur ne peut pas faire jouer la garantie dans les cas suivant : d=>suite à un défaut d'usage inapproprié ; e=> suite à l'action de tiers (rongeurs / canin / félin / mollusque) ; f=> suite à l'action de phénomène climatique ou accidentel (inondation, orage, foudre, surtension,)

19/3-Les éléments ci-dessus sont donnés à titre d'information. Ils ne sont **pas** forcément **exhaustifs**

20-les seul Tribunaux compétent en vue d'une demande de règlement amiable ou non, dépendent de la juridiction de Nantes